

Etat des créances irrécouvrables - Admission en non valeur

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 24/11/03	favorable	séance du 04/12/03	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2003 Imputation : 654.01	Montant : 288,28 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les propositions de déclarations des créances ci-dessous en créances irrécouvrables.

Ces créances portent sur des apports en déchetteries lorsque le District du Grand Besançon était encore compétent.

L'enregistrement se fera sur le compte 654.01 « créances irrécouvrables », alimenté par un prélèvement sur la ligne de dépenses imprévues.

Tiers	N° facture	Motifs du comptable	Montant
HERO	275/99 apports en déchetterie	Liquidation judiciaire	15,09
FRACHEBOIS	173/99 apports en déchetterie	Liquidation judiciaire	185,84
PROMATEL	904/99 apports en déchetterie	Liquidation judiciaire	87,35
TOTAL			288,28

Pour extrait conforme,

Le Président